

## **Le président de l'université de Nîmes**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes.

## **ARRÊTE**

### **Article 1**

---

Sont désignés Président et membres des jurys de la licence professionnelle Conception, création et développement de produits textiles et dérivés , les enseignants ci-dessous :

- M.MOINEAU Christophe : Président
- M.DESBROUSSES Hugues
- Mme MARTIN-BALLO Alima
- Suppléants : Mme GISCLARD Béatrice, Mme BUCHON Christelle, M.FAYET Daniel

### **Article 2**

---

Le présent arrêté sera affiché à l'Université de Nîmes et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes, le 30/10/2023

Le président de l'université

Benoît ROIG

Arrêté affiché au siège de l'Université pour une période de 2 mois.

En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication soit d'un recours administratif gracieux devant le président l'université à compter de la date d'affichage de la présente décision, soit d'un recours contentieux adressé Tribunal administratif de Nîmes ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)